

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 4154)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 110

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE 18 BIS

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« le »

les mots :

« la seconde occurrence du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.